

Province de Québec
District d'Arthabaska
MRC de l'Érable
Ville de Princeville

Séance ajournée tenue ce **douzième jour de mars 2007**, au lieu et à l'heure ordinaire des sessions et à laquelle prennent part :

Madame Monique Carré
Monsieur Martin Sévigny
Monsieur Serge Bizier
Monsieur Fernand Ruel
Monsieur André Bergeron
Monsieur Claude Côté

sous la présidence de Monsieur Gilles Fortier, maire, formant quorum. Le greffier, Mario Juaire, est également présent.

Après la prière d'usage, monsieur le maire souhaite la bienvenue à l'assistance.

07-03-082

Reprise de la séance ajournée

Sur une proposition du conseiller André Bergeron, appuyée par le conseiller Serge Bizier, il est unanimement résolu de reprendre la séance ajournée du 5 mars 2007.

ADOPTÉE

07-03-083

Tables des préfets du Centre-du-Québec – Formation sur la communication en cas de sinistre

Sur une proposition de la conseillère Monique Carré, appuyée par le conseiller Claude Côté, il est unanimement résolu d'autoriser la participation du Maire Gilles Fortier à la journée de formation «Un sinistre dans votre municipalité... comment faire et quoi dire?» le 13 avril prochain à Victoriaville;

QUE la trésorière soit autorisée à effectuer les déboursés relatifs à cette inscription.

ADOPTÉE

07-03-084

Ratification des chèques

Sur une proposition du conseiller Fernand Ruel, appuyée par le conseiller André Bergeron, il est unanimement résolu de ratifier les chèques fournisseurs suivants :

Fonds d'administration:

- En date du 5 mars 2007	
- no 7CH000382	annulé
- En date du 5 mars 2007	
- no 7CH000410	14 827.35 \$
- En date du 6 mars 2007	
- nos 7CH000411 à 7CH000413	2 196.83 \$

- En date du 8 mars 2007
- nos 7CH000414 à 7CH000420 3 438.50 \$

ADOPTÉE

07-03-085

Approbation des comptes

Sur une proposition du conseiller Serge Bizier, appuyée par le conseiller Martin Sévigny, il est unanimement résolu d'approuver les comptes suivants et d'en autoriser le paiement :

Fonds administration :

- En date du 12 mars 2007
- nos 7CH000421 à 7CH000423 17 327.66 \$

Fonds d'immobilisation :

- En date du 12 mars 2007
- no 7CH200003 6 639.02 \$

ADOPTÉE

07-03-086

Soumissions pour la construction de la bibliothèque municipale

ATTENDU le rapport d'ouverture de soumission préparé par le greffier adjoint et la recommandation de l'architecte Jean Lemay;

Sur une proposition du conseiller Serge Bizier, appuyée par la conseillère Monique Carré, il est unanimement résolu d'accorder le contrat pour la construction de la bibliothèque municipale Madeleine-Bélanger au plus bas soumissionnaire conforme soit à Jean-Luc Groleau Inc. pour un montant de 943 130.00 \$ taxes incluses;

QUE le financement de cette dépense s'effectue à même le règlement d'emprunt 2006-111 à l'exception d'un montant de 120 000 \$ qui sera financé à partir du fonds de roulement;

QUE le remboursement du fonds de roulement s'effectue en dix versements annuels égaux;

QUE le maire et le greffier sont autorisés à signer le contrat à intervenir.

ADOPTÉE

07-03-087

Plan directeur et d'intervention pour le renouvellement des conduites d'eau potable et d'égouts, incluant la voirie – Appel d'offres et formation du comité de sélection

ATTENDU l'article 573.3.03 de la Loi sur les cités et villes;

Sur une proposition du conseiller André Bergeron, appuyée par le conseiller Fernand Ruel, il est unanimement résolu de procéder à un appel d'offres pour le mandat de réalisation d'un plan directeur et d'intervention pour le renouvellement des conduites d'eau potable et d'égouts ainsi que de la voirie, et pour évaluer les offres, le conseil forme le comité de sélection prévu par la Loi et dont les membres seront :

- le directeur général, Mario Juaire;
- le directeur des Travaux publics, Bruno Vigneault;
- le responsable de la voirie rurale, Michel Carignan.

ADOPTÉE

07-03-088

Premier projet de règlement de zonage (PRU1-704) – Modifiant le règlement no 432-89

Sur une proposition du conseiller Fernand Ruel, appuyée par le conseiller Claude Côté, il est unanimement résolu que soit adopté le premier projet de règlement (PRU1-704) tel que déposé par le greffier, modifiant le règlement no 432-89

ADOPTÉE

Période de questions

Tel que prévu au deuxième alinéa de l'article 322 de la Loi sur les cités et villes, le Maire invite les personnes présentes à poser des questions orales aux membres du conseil.

07-03-089

Levée de la séance

Sur la proposition du conseiller Fernand Ruel, appuyée par le conseiller Martin Sévigny, il est unanimement résolu que la séance d'ajournement soit close.

Mario Juaire, Greffier

Gilles Fortier, Maire

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT
Je soussigné certifie par la présente que les crédits
budgétaires sont disponibles pour les dépenses décrites
par le conseil de cette assemblée de la susdite municipalité

Louise Bergeron